

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 2011

Québec, le 28 septembre 2011

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission a évalué, lors de sa réunion du 22 juin 2011, les mesures mises en œuvre par le Collège LaSalle pour donner suite au rapport de suivi de l'évaluation institutionnelle que la Commission lui avait adressé en mai 2009. Dans ce rapport de suivi, la Commission avait conclu que le Collège LaSalle avait donné des suites satisfaisantes à trois des sept recommandations qu'elle lui avait faites lors de l'évaluation institutionnelle; elle voulait cependant être tenue au courant des mesures prises par le Collège pour donner suite aux quatre autres recommandations et être informée des résultats que ces mesures permettraient au Collège d'obtenir.

Les recommandations en question portaient sur les responsabilités respectives du Collège LaSalle et de LaSalle International, l'harmonisation et le contrôle des pratiques pédagogiques des différentes écoles, la mise en place d'activités d'accueil et la vérification de la maîtrise de la langue d'enseignement, de même que le suivi et la planification des évaluations de programme.

La Commission note que le Collège LaSalle a enrichi le Code d'éthique et de déontologie de son conseil d'administration d'un article régissant les transactions entre sociétés apparentées et que le nombre de membres du conseil d'administration est passé de trois à cinq, dont deux de l'extérieur. De plus, le Collège a clarifié dans son *Règlement sur l'admission des étudiants* les responsabilités respectives du Collège et celles de la structure administrative relevant de LaSalle International qui reçoit les demandes

d'admission. La Commission estime donc que les suites que le Collège a données à cette recommandation sont appropriées. De même, les suites que le Collège LaSalle a données à l'évaluation de l'application de la PIEA permettent à la Commission de lever sa recommandation sur l'harmonisation et le contrôle des pratiques pédagogiques des différentes écoles. La Commission note également avec intérêt les actions entreprises par le Collège pour donner des suites à plusieurs de ses suggestions.

Par contre, la Commission n'a pas encore en main tous les éléments pour se prononcer sur le suivi donné aux deux recommandations restantes. Le Collège LaSalle a fait parvenir à la Commission le calendrier de ses évaluations de programme pour les dix prochaines années. La Commission rappelle toutefois qu'elle pourra juger des suites données à sa recommandation sur le suivi et la planification des évaluations de programme au moment où le Collège lui fera parvenir le rapport de sa prochaine évaluation de programme. Elle lui rappelle également qu'elle s'attend à ce qu'il fasse la démonstration de l'efficacité des mesures d'accueil et d'intégration et celle des moyens de vérifier que les candidats à l'admission ont une maîtrise suffisante de la langue d'enseignement à l'occasion de l'évaluation prochaine de son plan de réussite.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M^{me} Marie-Christine Tremblay, directrice des études